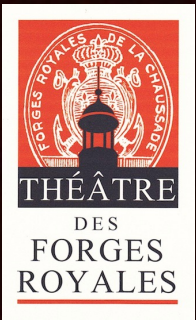




Théâtre des Forges Royales de Guérigny

RÉSIDENCES



DOSSIER DE CANDIDATURE

Théâtre des Forges Royales
de Guérigny

Mairie de Guérigny

Grande Rue

58130 Guérigny

www.theatredesforgesroyales.com

03 86 57 63 23

programmation@theatredesforgesroyales.com

Résidences au Théâtre des Forges Royales de Guérigny

Quatre semaines par an, le Théâtre des Forges Royales de Guérigny accueille troupes, groupes ou artiste solo pour des résidences.

Ce nouvel espace culturel est un lieu de création unique, et il ne doit pas être réservé à une seule troupe, c'est pourquoi nous ouvrons les portes d'un des plus beaux théâtres de Bourgogne aux artistes désirant travailler dans des conditions optimales leur création.

Dans quelles conditions se déroulent la résidence ?

- Nous accueillons les troupes répétant un spectacle n'ayant encore jamais été joué.
- Durant la semaine, l'ingénieur du son, le concepteur lumière, une comédienne et le metteur en scène de la troupe en résidence sont à votre disposition.
- Les résidences se déroulent sur une ou deux semaines.
- Le lieu est à votre disposition durant le temps de résidence. Le soir, il est demandé de respecter le voisinage.
- Le dernier jour est assurée une représentation du spectacle abouti, ou d'un *work in progress* créé durant la résidence, suivi d'un échange avec le public.

Conditions d'accueil et financières :

Une convention est signée entre le Théâtre et les compagnies sélectionnées, fixant les conditions d'accueil, à savoir essentiellement :

- Le lieu est mis à disposition gratuitement durant la résidence;
- Les techniciens et conseils sont à disposition gratuitement.
- La communication pour la représentation du spectacle est assurée conjointement par l'association du théâtre des Forges Royales de Guérigny et vous.
- La représentation de sortie de résidence est gratuite.

Conditions techniques :

- Tout le matériel de la salle est à votre disposition (fiche technique et liste sur demande)
- Il vous est demandé de respecter les consignes de sécurité de la salle.
- Un responsable des clefs et de la sécurité est désigné et inscrit dans la convention. Il reçoit une formation le premier jour du responsable sécurité de la salle et le règlement intérieur à faire respecter lui est remis.
- Une attestation d'assurance est demandé à la troupe en résidence. Aucune personne extérieure non couverte par cette assurance n'est autorisé à entrer dans le lieu.

Conditions de candidature

Les résidences sont ouvertes de avril à octobre.

Vous pouvez demander une ou deux semaines de résidence.

Merci d'envoyer le dossier par mail à programmation@theatredesforgesroyales.com avec le mots « résidences » dans l'objet, ou par courrier.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Merci de remplir ce document pdf dans votre logiciel préféré directement sur votre ordinateur et de l'enregistrer en le nommant avec le nom de votre compagnie. Le dossier est à envoyer 45 jours avant le début de la période de résidence demandée.

IDENTIFICATION

Nom de la structure	
N° SIRET	
N° APE (code NAF) :	
N° Licence	
La structure est-elle assujettie à la TVA ?	Oui Non
Si oui merci de préciser le N°TVA Intracommunautaire :	
Site internet	

REPRESENTANT LEGAL

Nom	
Prénom	
Poste	
Adresse du siège social	
Code postal	
Ville	
Téléphone bureau	
Téléphone portable	
Fax	
Mail	

POUR QUEL SPECTACLE SOLLICITEZ-VOUS UNE RÉSIDENCE ?

Titre du spectacle	
Auteur	
Metteur en scène	
Durée du spectacle	
Distribution complète	
Compositeur	
Lumières	
Décor	
Costumes	
Dates de résidence souhaitées	

EXPLICATIONS SUR LE PROJET (THÈME, SUJET, AVENIR DU SPECTACLE)

NOTE D'INTENTION POUR LA DEMANDE DE RÉSIDENCE

**QU'ATTENDEZ VOUS DE VOTRE TEMPS DE RÉSIDENCE ?
(Conseils, partage d'expérience, etc.)**

RÉSUMÉ DU CV DU DEMANDEUR DE LA RÉSIDENCE